

troupassent pas là-dessus votre vigilance, et nous avons à gémir sur plusieurs abus d'autant plus déplorables, qu'ils dégradent les membres souffrants de J.-C. et refroidissent la charité des fidèles. Il y a donc quelque réforme à faire en ce point si important, afin que notre charité et celle de notre peuple soit sage et industrieuse, autant qu'elle doit être tendre et affectueuse. Il n'est guère de paroisses qui ne puissent nourrir ses pauvres; et qui n'ait l'avantage d'avoir un certain nombre de personnes vertueuses ayant assez de loisir pour s'occuper des œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle. L'essentiel est qu'elles soient bien dirigées et qu'il y ait unité. A cette fin, je vous adresserai certaines règles basées sur celles qui dirigent, en Europe, les œuvres de charité qui m'ont tant édifié. J'ai aussi obtenu, pour ces associations de charité, des grâces du St. Père, qui serviront à les étendre et propager. Afin de profiter de votre expérience, je vous adresserai le projet de ces divers réglemens pour les sociétés de tempérance et de charité, pour que vous me donniez vos conseils qui me serviront grandement à diriger ces œuvres pour le plus grand bien de nos ouailles.

En passant par les Etats-Unis, j'ai pu vérifier jusqu'à un certain point ce que l'on m'avait déjà rapporté de l'abandon où se trouvent, par rapport aux secours religieux, nos pauvres Canadiens, qui y sont établis. Plusieurs néanmoins m'ont donné de leur foi vive des preuves bien sensibles et bien touchantes. Malgré la gêne où nous nous trouvons par rapport à la desserte de nos sujets, je me crois en quelque chose obligé de porter secours à ces brebis, qui, pour être hors du diocèse, ne nous doivent pas être étrangères, soit à cause des liens du sang qui nous unissent à elles, soit parce que plusieurs de ces infortunés n'étant dans ces lieux que pour peu d'années et devant revenir dans leurs paroisses, il est à craindre qu'ils n'apportent avec eux cet esprit d'indifférence pour leurs devoirs religieux et d'insubordination à l'égard de leurs pasteurs, qu'ils y puisent et qu'ils rendraient des objets de scandale. Je ne doute pas que chacun de vous ne réponde avec empressement à l'invitation que j'aurai occasion de lui faire, pour exercer encore cette œuvre de charité.

Je vous informe qu'en vertu d'Indults particuliers je puis: 1. établir des Neuvaines en l'honneur du B. Alphonse de Rodriguez, par l'intercession duquel le Seigneur a daigné accorder des faveurs singulières à diverses personnes de ce diocèse; 2. accorder des Indulgences plénières les jours de consécration d'églises ou d'autels, et pendant leurs octaves, ainsi qu'aux jours anniversaires et pendant leurs octaves; 3. donner des Indulgences plénières le jour de la Toussaint et pendant toute l'octave, aux conditions ordinaires. Si ces tems d'indulgences accomodent vos paroisses, je serai toujours prêt à leur accorder ces faveurs. Je vous informe aussi que l'Indulgence de la Retraite pourra, en vertu d'un Indult du 11 juillet dernier, se gagner par vous, aussi bien en recevant la sainte communion qu'en célébrant la Ste. Messe; et que j'ai obtenu toutes celles que plusieurs Curés m'ont prié de solliciter pour leurs paroisses.

Il s'élève souvent des difficultés sur la validité des mariages que certains individus de ce pays vont contracter dans les Etats-Unis. En attendant que je puisse vous transmettre quelques décisions importantes du St. Siège, qui pourront vous diriger là-dessus, je recommande de publier le décret *Tametsi*, en la forme prescrite au Rituel, page 342, si votre paroisse a été canoniquement érigée, et d'en réitérer la publication aussi souvent qu'il est requis par le dit Rituel.

Les ressources de la Propagation de la Foi devant nous être plus que jamais nécessaires pour pouvoir évangéliser les pauvres, et conserver la foi dans les lieux où elle est en si grand danger de périr, je compte sur votre zèle à propager cette Association. Je vous prie de vouloir bien envoyer au plutôt au Trésorier-Général les fonds que vous aurez perçus, afin de pouvoir payer les dépenses qu'il faut faire maintenant pour le passage des missionnaires que j'attends sous peu de semaines, et les missions qu'ils vont bientôt entreprendre.

Comme la retraite publique ne peut se faire cette année, je vous invite à la faire en particulier, afin que les fleuves de grâces qui, depuis la première retraite pastorale, n'ont cessé de couler sur nous et sur nos ouailles, continuent à arroser le champ que nous devons cultiver avec d'autant plus de soins, que nous recueillons maintenant plus de fruits de nos travaux. Réunissons nos prières pour obtenir la persévérance de tant de pécheurs que la divine miséricorde a ramenés dans les sentiers de la justice. Enfin, je crois devoir vous faire connaître le désir que j'ai d'être informé, quand il sera question de donner les exercices spirituels à quelque paroisse, afin d'agir de concert et d'union pour que ces retraites soient plus fructueuses.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

✠ 10. EVÊQUE DE MONTRÉAL.

(In copia)
L. H. Truteau Sec. Sec.